



BULLETIN D'INFORMATIONS

de l'Union Départementale des syndicats

Force Ouvrière de la Corrèze

N°59– Mars 2023

Rédaction-Administration :

UD-FO 21 rue Jean Fieyre-
19102 Brive Cedex

Directrice de Publication :

Elisabeth IMBERTECHE

E-mail : udfo19@force-ouvriere.fr

SOMMAIRE

Page 2 : Communiqués confédéraux

Page 3 : Edito - Communiqué de
presse intersyndical départemental

Pages 4 et 5 : Résolution du CCN FO
du 29 et 30 mars 2023

Page 6 : Tract intersyndical départe-
mental

Page 7 et 8 : Vie des syndicats

Page 9 : Formation syndicale - Perma-
nences.



**Face à l'entêtement du gouvernement,
on monte d'un cran !**

**Unis, mobilisés
et déterminés
jusqu'au retrait !**

Communiqués confédéraux

Cumul d'une pension d'invalidité et de revenus d'activité : FO réitère sa demande de suppression du plafond

Les nouvelles modalités applicables dans le cadre du cumul pension d'invalidité et revenus d'activité ont provoqué chez des milliers de pensionnés des pertes de revenus considérables.

Pour rappel, l'instauration d'un plafond dans le décret n° 2022-257 du 23 février 2022 a eu pour conséquence de réduire ou de supprimer purement et simplement la pension d'invalidité lorsque le cumul entre la pension d'invalidité et les revenus d'activité dépasse le plafond annuel de la Sécurité sociale.

Cette réduction brutale et imprévue des revenus s'est parfois accompagnée d'une suspension voire d'une suppression de la rente complémentaire versée par les organismes de prévoyance. C'est pourquoi FO revendique que soit versée aux pensionnés la pension d'invalidité de base qui leur est due, et qui constitue souvent l'élément générateur du versement de la part complémentaire, afin de maintenir le versement de cette rente, pour que ces salariés ne perdent ni l'une ni l'autre !

Par ailleurs, l'effet rétroactif de ces mesures à compter du 1^{er} avril s'est accompagné de demandes de remboursement d'indus qui pouvaient atteindre plusieurs milliers d'euros. À la suite de l'instruction donnée aux caisses primaires d'assurance maladie visant leur annulation, ces demandes de recouvrement d'indus sont désormais nulles et non avenues. FO s'en félicite.

FO sera vigilante quant à la suite qu'entend donner la ministre déléguée chargée des personnes handicapées, qui a fait part de sa volonté de « *corriger ces répercussions contraires aux intentions du législateur et à l'esprit du décret* ».

Pour FO, seule la suppression pure et simple du plafond contenu dans le décret précité permettra d'inciter les pensionnés à conserver ou retrouver un emploi et ainsi de prévenir la désinsertion professionnelle.

Paris, le 31 mars 2023

Revalorisation exceptionnelle de l'allocation d'assurance chômage de +1,9% !

Aujourd'hui, lors d'un conseil d'administration exceptionnel de l'Unedic, une deuxième revalorisation de l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) a été votée, il s'agit d'une première depuis la création du système d'assurance chômage soit depuis 1958 !

Cela fait suite à une initiative collective des organisations syndicales qui face à l'inflation galopante et la baisse du pouvoir d'achat des demandeurs d'emploi ont demandé et obtenu cette réévaluation. Pour rappel, jusqu'alors, une seule revalorisation était possible par an, elle était décidée lors du Conseil d'administration de juin de l'Unedic pour application au 1^{er} juillet.

Cette revalorisation de 1,9% devrait prendre ainsi effet au 1^{er} avril, sous réserve d'approbation par le Conseil d'Etat.

Par ailleurs, FO introduit ce jour un recours contre le décret n°2023-33 du 26 janvier 2023 relatif au régime d'assurance chômage mettant en oeuvre la contracyclicité de l'allocation chômage, décret qui diminue ainsi de 25% la durée d'indemnisation de tous les demandeurs d'emploi dont la fin de contrat de travail est intervenue à compter du 1^{er} février 2023.

Paris, le 24 mars 2023

Le Spécial Impôts bientôt disponible !

Le « *Spécial Impôts 2023 n°3381* » numéro supplément de l'inFO militante sera disponible à partir du 5 avril 2023. Il sera mis en ligne sur le site www.force-ouvriere.fr et téléchargeable en pdf sur e-FO.

Une permanence téléphonique et par mail se tiendra également du mardi 9 mai au vendredi 12 mai et du lundi 15 mai au mercredi 17 mai de 9h à 12h et de 14h à 17h

Par téléphone : 01 40 52 84 00 ou par mail : foimpot@force-ouvriere.fr

Pour Force Ouvrière, déconstruire le discours ultralibéral anti-impôt, en rappelant le rôle redistributif de l'impôt sur le revenu progressif pour en réhabiliter le consentement est plus que jamais nécessaire.

Il est également essentiel d'aider les salariés contribuables à comprendre les évolutions fiscales récentes, à travers les dernières lois de finances.

Quelques dates :

Les déclarations préremplies seront envoyées aux contribuables **entre le 6 et le 25 avril 2023** et le service de déclaration en ligne sera ouvert à compter du **13 avril 2023**.

Date limite de dépôt des *déclarations papier* : **22 mai 2023**

Déclaration internet :

- **Zone 1** : 25 mai pour les départements 1 à 19 et non-résidents ;
- **Zone 2** : 1^{er} juin pour les départements 20 à 54 ;
- **Zone 3** : 8 juin pour les départements 55 à 974 et 976.

Edito

Le 28 mars, dixième journée de manifestation, nous étions encore des milliers en Corrèze et des millions dans tous le pays, toujours aussi unis et déterminés à obtenir le retrait de cette réforme injustifiée, injustifiable, brutale et illégitime !

Quand finiront-ils par entendre raison ? La mobilisation ne cesse de s'amplifier. Les jeunes sont de plus en plus nombreux dans les cortèges et les blocages de lycées se multiplient. Malgré les réquisitions, la grève se poursuit dans la collecte des déchets, les raffineries, les ports et de nombreux secteurs viennent prêter main forte à ces salariés exemplaires qui en grève reconductible bloquent leurs lieux de travail.

Le secteur de la culture a également rejoint la mobilisation pour prendre sa part dans une bataille que nous gagnerons tous ensemble.

Le gouvernement est chaque jour de plus en plus isolé et aux abois à tel point qu'il a annulé la visite du roi d'Angleterre et que Macron s'est fait copieusement huer lors d'un match au stade de France à la 49ème minute et 3 secondes !

Partout en France et même ici, ce gouvernement qui se montre irresponsable et capable d'une violence inouïe voudrait nous faire taire par la répression envers l'immense masse de manifestants pacifiques en instrumentalisant les forces de l'ordre qui elles même rejettent cette réforme dans leur grande majorité. Les organisations syndicales et de jeunesse ne l'acceptent pas et condamnent les violences, les intimidations, les arrestations arbitraires et les réquisitions et adressent leur soutien au cheminot de Sud Rail éborgné et l'AESH de la cgt au pouce arraché ! En Corrèze nos organisations se sont d'ailleurs adressées au Préfet pour dénoncer ces faits de violence envers la jeunesse et les représentants syndicaux gazés lors des dernières manifestations.

Le CCN FO a réaffirmé notre exigence du retrait de ce texte. Il appelle les militants et salariés à poursuivre et amplifier toutes les actions de mobilisation et de grèves avec détermination jusqu'au retrait, dans les valeurs que nous portons. Pour Force Ouvrière, nous gagnerons en multipliant les initiatives et en amplifiant la grève, seuls moyens pacifiques pour faire reculer Macron.

Ni les coups de force anti-démocratiques, ni l'instrumentalisation des forces de l'ordre, ni les gaz et matraques n'entameront la détermination et l'unité de notre mobilisation.

Notre rejet de la réforme des retraites est juste et légitime !

Alors grève, blocages et manifestations jusqu'au retrait !

Nous vous appelons à participer aux diverses actions organisées tout au long de la semaine, et à être encore plus nombreux en grève et dans les cortèges jeudi et lors des prochains appels !

Elisabeth IMBERTECHE



Communiqué de presse

L'ensemble des organisations syndicales et de jeunesse de la Corrèze dénonce l'usage disproportionné et inédit de la force utilisée sans aucune sommation contre les jeunes et la banderole de tête où se trouvaient tous les responsables des organisations, par les forces de l'ordre disposées en haut de la rue Souham lors de la manifestation du 23 mars.

Elles condamnent aussi les intimidations de la part du chef d'établissement du lycée Edmond Perrier envers les responsables des organisations de jeunesse le matin du 23 mars.

Résolution du CCN des 29 et 30 mars 2023

Le Comité Confédéral National Force Ouvrière réuni à Paris les 29 et 30 mars 2023 réaffirme l'indépendance de la Confédération Générale du Travail – FO vis-à-vis du patronat, des partis ou groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques. Plus que jamais, il entend placer son action hors de toute emprise politique et rappelle son attachement à la Charte d'Amiens, fondement du syndicalisme libre et indépendant.

Le CCN rappelle l'attachement de FO à la République une et indivisible et aux principes républicains de Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité et Universalité, garants de l'égalité en droit.

Il condamne les guerres et économies de guerre, dénonce les profiteurs de guerre et réaffirme sa solidarité avec les populations et les travailleurs qui en subissent les effets en Ukraine, en Russie et ailleurs. Il soutient les syndicats des pays concernés et plus largement tous ceux qui militent dans le monde



Retraites

Le CCN réaffirme son attachement à la retraite par répartition et au maintien de tous les régimes, dont les régimes spéciaux, le code des pensions civiles et militaires de retraite et la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Opposé à tout allongement de la durée de cotisation, tout recul de l'âge de départ à la retraite et toute disparition des régimes spéciaux, il condamne la contre-réforme principalement destinée à satisfaire les exigences des marchés financiers et de la Commission européenne. Le CCN rappelle que 62 ans c'est déjà trop et revendique dès que les conditions seront réunies, le retour au départ à la retraite à 60 ans.

Le CCN réfute l'analyse gouvernementale étayée par des projections macro-économiques contestables. Le CCN dénonce la stratégie du gouvernement qui avance masqué pour justifier sa réforme afin de faire des économies pour les dépenses publiques, voire détourner le salaire différé pour d'autres dépenses. Le CCN rejette un projet dogmatique, injuste, brutal et dangereux en termes de cohésion sociale car reposant sur des efforts demandés aux seuls travailleurs pendant que les allègements fiscaux, les exonérations des cotisations sociales et les aides publiques aux entreprises se multiplient sans la moindre contrepartie, ni condition, asséchant ainsi les recettes de nos régimes de retraites.

Le CCN exige l'engagement de véritables négociations sur l'emploi, notamment des seniors et la mise en oeuvre effective de l'égalité salariale femmes-hommes. Il rappelle à ce titre, qu'une hausse de 10 points du taux d'emploi des seniors rapporterait 50 milliards de recettes supplémentaires à l'horizon 2030 et l'égalité salariale 6 milliards par an dès 2024.

Le CCN salue l'engagement des militants qui a permis de parvenir à un très haut niveau de mobilisation des travailleurs y compris par la grève dans l'unité la plus large possible, conformément au mandat du Congrès confédéral. Il condamne la surdité et le mépris du Gouvernement face à la colère légitime des travailleurs portée par les organisations syndicales.

Le CCN dénonce l'usage de l'article 49.3 de la Constitution, totalement inapproprié et inacceptable. Il soutient que l'exécutif par son entêtement, son arrogance et son mépris des travailleurs et de leurs représentants, porte la responsabilité de la situation dans le pays. Il rappelle les nombreuses alertes formulées sur le risque social et politique d'un passage en force.

Il dénonce le cynisme du président de la République qui, à travers une intervention totalement décalée, a jeté de l'huile sur le feu. Le CCN réaffirme sa condamnation de toute forme de violences.

Pour le CCN, la situation appelle une réponse politique urgente, qui ne peut être l'instrumentalisation des forces de sécurité contraintes par les ordres reçus de s'opposer aux travailleurs qui expriment légitimement leur colère.

Le CCN FO exige le retrait de ce texte. Il appelle les militants et salariés à poursuivre et amplifier toutes les actions de mobilisation et de grèves avec détermination jusqu'au retrait, dans les valeurs que nous portons.

Le CCN se félicite qu'à l'occasion des mobilisations contre la réforme des retraites, le Président de la République ait renoncé au service national universel obligatoire face à la mobilisation massive de la jeunesse aux côtés des salariés avec leurs syndicats. Ce premier recul en appelle d'autres.



ON CONTINUE JUSQU'AU RETRAIT !

Les organisations syndicales et de jeunesse de la Corrèze appellent à amplifier les actions de blocage de l'économie et la grève reconductible.

Elles viennent d'obtenir la suspension de l'obligation du SNU et 37€/mois de plus pour les bourses étudiantes, démontrant que seule la mobilisation permet de faire reculer le gouvernement. Alors continuons à exiger, tous unis et de manière ferme, le retrait de la réforme des retraites !

Nous gagnerons par la participation de chacun(e) aux grèves, aux actions, aux tractages, aux assemblées générales et aux manifestations :

Lundi 3 avril

- De 7h30 à 9h : **tractage** à Tulle, rond-point de Souilhac
- De 10h à 12h : **tractage** à Malemort, rond-point de Géant

Mardi 4 avril

- De 7h à 12h : **rassemblement statique filtrant**, rond-point avenue des droits de l'Homme / rue Lucien Nouet / rue André Fabry (Boucherie So'ham Fipso) à côté du site Enedis à Brive

Mercredi 5 avril

- De 7h30 à 9h : **tractage** au rond-point de Naves
- De 16h à 18h : **tractage** à Brive, rond-point de Photonis

Jeudi 6 avril

- 10h30 : **manifestation** à Ussel, rdv place Voltaire
- 10h30 : **manifestation** à Tulle, rdv à la gare
- 15h : **manifestation** à Brive, rdv place de la Guierle

Vendredi 7 avril

- 8 h30 : **Rassemblement** devant l'entrée du Conseil départemental à Tulle

Les préavis de grève illimitée sont déposés pour tous les secteurs jusqu'au retrait. Ensemble nous allons gagner !

D'autres actions sont prévues, rapprochez-vous des organisations syndicales et de jeunesse lors des tractages pour y participer.





**Les 7, 8, 11, 15, 17
18, 23 et 28 mars
la mobilisation
s'est amplifiée !**



Calendrier des stages CFMS en Corrèze

Il est encore temps de t'inscrire au stage CSE !

La fusion des Instances représentatives du personnel en une seule a modifié de façon importante le fonctionnement de la représentation des salariés.

Ce stage te donnera les clés de compréhension du CSE. Que tu sois novice ou expérimenté, nous te donnerons les outils qui te permettront « d'exploiter » tous les rouages pour être le plus efficace possible dans ton mandat.

En tant que représentant du personnel au CSE, tu auras donc pour objectif de comprendre l'origine, la mise en place (élections), les missions et le fonctionnement du CSE au regard des orientations et analyses de l'organisation Force Ouvrière.

Inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS.

IMPÉRATIF : nous retourner, pour l'inscription, la facture pro-format (devis), signé du CSE

Les imprimés, les modèles de courrier, et toutes infos utiles sur les stages sont disponibles auprès du secrétariat de l'UD : udfo19@wanadoo.fr

24 au 28 avril : Fonctionnement et Communication du Syndicat

- Avoir effectué le stage "Découverte FO",
- Etre membre du conseil ou du bureau de son syndicat (ou s'apprêter à l'être).

5 au 9 juin : Comité Social et Economique

- Avoir effectué le stage "Découverte FO"
- Etre membre titulaire du CSE
- Inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CSE

4 au 8 Septembre : Santé, Sécurité et Conditions de Travail

- Avoir effectué le stage "Découverte FO"
- Etre membre du CSE ou représentant du personnel désigné au SSCT

10 au 12 octobre : Connaître ses droits

- Avoir effectué les stages "Découverte FO"
- Réservé en priorité aux Représentants du Personnel,
- Assumer ou s'apprêter à assumer un mandat de l'Union départementale pour assurer une permanence syndicale

13 au 17 novembre : Découverte de FO et moyens d'action du syndicat

• Manifester un intérêt pour l'action syndicale
Connaître ses droits II : Ce stage sera mutualisé avec le 'UD du Cantal. Il aura lieu du 22 au 26 mai à AURILLAC. Pour plus d'informations, contactez l'Union Départementale.

Agenda

Prochaines assemblées générales de syndicats :

Le 25 avril : Assemblée Générale des métaux à 16H 30 à l'Union Départementale

Le 2 juin : Assemblée Générale extraordinaire des retraités

Le 9 juin : assemblée générale FO-DGFiP à l'Union Locale de Tulle

Vous pouvez suivre les actualités de l'Union Départementale FO sur internet :

<https://19.force-ouvriere.org/>

Et sur facebook :

<https://www.facebook.com/uddo19/about/>

Ainsi que plusieurs syndicats :

FO territoriaux Corrèze ; FO ville ccas et aggro de Brive, FO DGFIP 19, FO métaux 19, syndicat FO CH Brive.....

Horaires d'ouverture et permanences

Ouverture de l'UD FO

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

De 14 h à 17 H

Judi : de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H

ou sur rendez-vous

tel : 05 55 24 00 54

Permanences juridiques :

Le mercredi de 14 à 17 heures

permanences des UL :

Ussel : Avenue Pasteur

contact : 06 86 41 82 51

Egletons : contact : 06 08 71 78 59

Tulle : 2 rue de la Bride

Contact : 05 55 24 00 54

Salariés des TPE , de l'artisanat, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des services,...

Ces permanences

vous sont ouvertes !

Venez nous rencontrer pour connaître vos droits, votre convention collective...

Un renseignement, ça peut servir !